



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times, and prices for various routes.

FRANCE. — Paris, le 23 septembre.

M. le duc d'Orléans est arrivé hier au soir, à neuf heures, du camp de St.-Omer. Il n'y a pas fait un long séjour, car, à peine arrivé en ville, il est reparti ce matin à 6 heures des Tuileries pour se rendre à Metz.

On assure que le prince doit aller visiter successivement toutes les places fortes de l'Est et du Sud-Est.

— On lit dans la REVUE DE PARIS : De prétendus correspondants étrangers démentent de loin les faits exacts dont l'opposition ne peut s'accommoder, tels que le correspondant du CONSTITUTIONNEL, qui lui écrit de Berne : « Vous pouvez affirmer à qui de droit qu'il est faux que M. Louis Bonaparte ait demandé le service à l'empereur de Russie. »

Rien de plus imposant sans doute, que cette date de Berne, et cependant le fait est si vrai, que nous affirmons, nous, à qui de droit, que la demande de M. Louis Bonaparte a été transmise par M. de Persigny à son ami, à M. Krudner, ministre de Russie en Suisse. Toutes les correspondances de Berne diraient le contraire, qu'elles n'atténueraient pas la vérité de cette assertion.

— M^{me} la duchesse de Broglie est tombée dangereusement malade d'une fièvre cérébrale au château de Broglie. On craint beaucoup pour ses jours.

— Onze villes, soit maritimes, soit manufacturières, se sont entendues pour adopter et demander le même chiffre de réduction sur les sucres exotiques. Dans quelques jours, les députés nommés par les commissions commerciales ou les chambres de commerce de Bordeaux, Marseille, Nantes, le Havre, Rouen, Grandville, Saint-Malo, Cherbourg, Dunkerque, Isigny, etc., seront réunis à Paris pour présenter leurs réclamations au ministère en faveur du commerce avec les colonies, si intéressant pour la métropole.

— Sous la date d'Alexandrie, 26 août, le MORNING ADVERTISER publie une nouvelle qui serait d'une haute importance et que ne mentionnent cependant pas les lettres de cette date reçues à Marseille.

Le 16 de ce mois, M. Cochelet, qui avait prié le colonel Campbell de l'accompagner, s'est rendu chez le vice-roi, auquel il avait envoyé la veille, par l'entremise de Boghos bey, une communication officielle du gouvernement français, en date du 27 juillet, portant que ce gouvernement avait été surpris d'apprendre que l'intention du pacha avait été de se rendre indépendant; mais dans le cas où il déclarerait son indépendance, le gouvernement français regarderait cette déclaration comme non avenue, et enverrait tout aussitôt une flotte pour bloquer Alexandrie et la côte de Syrie; que la France s'était consultée avec l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, que toutes ces puissances avaient été unanimes sur la marche à suivre, et avaient envoyé l'ordre à leurs consuls respectifs, de faire une communication semblable au vice-roi; qu'enfin, il priait son altesse de vouloir bien faire à cette communication une réponse par écrit, dans laquelle elle ferait connaître ses intentions futures.

Le pacha a dit à M. Cochelet qu'il avait lu très attentivement la note renfermant la communication, qu'il était sur-

pris du ton de sévérité de sa rédaction, qui contrastait étrangement avec la communication qu'il avait reçue antérieurement du gouvernement anglais; que bien que le gouvernement désapprouve la marche qu'il veut suivre, cette communication contient des arguments pleins de bienveillance et d'amitié pour tâcher de le convaincre qu'en déclarant son indépendance il ferait plus de mal que de bien à sa position. Néanmoins, continua le pacha, j'ai tant de déférence pour le gouvernement français, que, sans avoir la présomption de vouloir le convaincre, je le prie d'être bien assuré que je n'ai aucune intention de poursuivre les hostilités envers la Porte. J'espère que les gouvernements français et anglais voudront bien examiner de nouveau le sujet qui nous occupe, considérer ma position et mes devoirs envers ma famille, à laquelle je dois, suivant toute justice, de ne pas abandonner mes projets d'indépendance.

— M. E. Tisserant, ancien élève de l'école polytechnique, vient de partir pour la Belgique avec une mission du gouvernement, relative à quelques questions sur les chemins de fer et sur l'industrie des fils de lin.

— M. le docteur Civiale vient de consigner dans un volume récemment publié, des milliers de faits qu'il tire de sa pratique particulière, et qui prouvent incontestablement que la lithotritie (broiement de la pierre) est devenue l'émule redoutable de l'opération de la taille. Jamais découverte n'a marché aussi rapidement vers la perfection. Il est vraiment curieux de parcourir les tableaux que M. Civiale a dressés de tous ces faits, et dans lesquels on voit figurer des personnes de tous les âges, de toutes les professions, de toutes les conditions, des médecins célèbres, tels sont par exemple MM. Dubois, Lisfranc, etc.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous n'avons reçu par le courrier d'aujourd'hui que des nouvelles assez peu importantes d'Espagne; mais une correspondance particulière a apporté à Bruxelles la nouvelle importante suivante :

(Dépêche télégraphique.)

Le général Harispe, commandant la 20^{me} division, au ministre de la guerre.

Bayonne, 22 septembre, à 6 heures du soir.

Je reçois à l'instant par un adjudant du général Espartero, l'importante nouvelle de la prise d'Estella, qui a eu lieu par surprise et par trahison dans la nuit du 20. Maroto confiant dans la retraite d'Espartero ne croyait plus à l'attaque d'Estella par l'armée chrétienne, et avait par conséquent diminué les moyens de défense de cette place. Lui-même gravement blessé est tombé au pouvoir des chrétiens, ainsi que quatre généraux, 9 colonels, 3,200 officiers et soldats et 17 pièces de canon; l'affaire a été sanglante; Buerens a été tué à la tête de sa division.

Les carlistes sont consternés. Munagorri, profitant de cette grande victoire, est entré triomphant dans les provinces basques.

veilleuses que je résolu de m'enquérir de la vérité, et je demeurai bientôt convaincu que rien n'était exagéré dans le récit des faits et gestes qu'on attribuait à M. Rouvière.

Le hasard me plaça un jour à son côté dans un salon et je mis à profit cette circonstance. « Monsieur, lui dis-je après quelques paroles de politesse banale, croyez-vous à la générosité du lion? — Oui, me répondit-il, le lion est généreux, mais envers les Européens seulement. »

Sa réponse me fit sourire; il s'en aperçut et continua gravement: Ceci n'est pas une plaisanterie, mais un fait positif qui a cependant besoin d'explication. Les Européens sont vêtus, les esclaves en général ne le sont pas. Ceux-ci offrent à l'œil du lion de la chair à dévorer; ceux-là ne lui présente presque rien de nu. Ce que j'entends par générosité, c'est à proprement parler, dédain, absence d'appétit, et un lion qui n'a pas faim ne tue pas. Le lion a mangé moins d'Européens que de Cafres ou de Malgaches; le souvenir de son dernier repas l'excite; il y a, à portée de ses ongles et de ses dents, un corps nu; il faut que ce corps lui appartienne, il faut qu'il le broie dans sa terrible gueule... — Je comprends.

Toutefois, je crois qu'il y a de la reconnaissance dans les paroles du brave Rouvière, et voici à quelle occasion cette reconnaissance est née.

Il partit un beau matin de Table-Bay pour Fals-Bay, en suivant les sinuosités de la côte. Il était seul, selon sa coutume, armé d'un bon fusil de munition où il glissait toujours deux balles de fer. Il portait en outre deux pistolets à la ceinture et un trident en fer à long manche, placé en bandoulière derrière son dos. Ainsi armé, Rouvière aurait fait le tour de l'Afrique sans effroi.

Il était en route depuis quelques heures lorsqu'un bruit sourd et prolongé appela son attention. Au moment du péril, les premiers mots de Rouvière étaient ceux-ci: « Alerté! mon garçon, et que Dieu soit neutre! »

Le bruit approchait: Rouvière avait reconnu le rugissement du lion; lorsque celui-ci veut tromper son ennemi aux aguets, il fait de ses puissantes griffes un creux dans la terre, y plonge sa gueule et rugit. Le son s'épécute au loin d'écho en écho et le voyageur ne sait de quel côté on va

HOLLANDE.

On écrit d'Amsterdam, le 23 septembre :

D'après ce que nous apprenons de notre correspondant de Londres, la réponse positive à la note présentée par M. Dedel à la conférence au mois d'avril dernier, sera envoyée à notre gouvernement plus tôt que l'on ne pense généralement, peut-être même à la fin de la session prochaine.

Nous ignorons naturellement ce que le roi décidera dans sa sagesse, mais voilà ce que nous apprenons de Londres, et il faut donc s'attendre à ce que l'on exigera encore de nous de grands sacrifices si nous voulons mettre fin à l'état de choses actuel, et si le gouvernement accepte pour mettre fin au statu quo des propositions injustes que l'on nous adressera de Londres, il ne pourra justifier cet acte que par la certitude qu'autrement nous continuerons à être à la merci de la France et de l'Angleterre et que nous verrons d'année en année notre position devenir plus mauvaise. (HANDELSBLAD.)

BELGIQUE — Bruxelles, le 24 septembre.

Le roi et la reine sont arrivés hier à 4 heures 1/2 de l'après-midi.

— Depuis dix heures du matin, la foule qui encombrait les abords de la Place des Martyrs saluait d'un joyeux regard une des plus magnifiques journées que nous ayons eues dans cette pluvieuse année, et attendait avec une curieuse impatience le moment où serait livré à ses regards le monument qui doit immortaliser ces jours de brûlant enthousiasme et de lutte acharnée, qui eurent un si glorieux retentissement dans l'Europe libérale et affranchirent nos riches provinces d'un joug devenu trop pesant.

Après le discours du ministre, le voile blanc, parsemé d'étoiles d'or, qui avait jusques-là dérobé à tous les yeux le monument populaire, est tombé, et la magnifique statue de Geefs a été découverte.

Nous n'essayerons point ici de décrire les acclamations enthousiastes qui l'ont accueillie; nous ne dirons pas non plus toutes les beautés qui la distinguent comme œuvre d'art, car pour porter un jugement raisonné et plein de conviction, il nous eût fallu la calme et la solitude et non le bruit et la foule. Toutefois, nous isolant au milieu de la multitude, nous avons pu nous convaincre que le monument est en même temps digne de notre jeune et heureuse Belgique et de la haute réputation de l'artiste qui en est l'auteur.

Une chose surtout nous a frappé: c'est que le statuaire est parvenu à allier deux choses qui, si elles ne s'excluent d'ordinaire, ne se rencontrent que rarement même dans les monuments les plus renommés, la vigueur et l'élégance. La grande figure de femme, représentant la Belgique, ne laisse rien à désirer dans les nuds, sous le rapport de la majesté, de la finesse, du moelleux des formes; les draperies sont jetées avec hardiesse et la pose de la statue est en même temps sage et majestueuse.

l'attaquer. Après avoir visité ses amorces, Rouvière, l'œil et l'oreille attentifs, continua sa marche, certain qu'il aurait une lutte à soutenir.

En effet, les rochers qu'il cotoyait retentissaient bientôt sourdement sous les bonds du redoutable roi des déserts, et un lion monstrueux vient se poser en avant de Rouvière et le provoquer pour ainsi dire au combat. « Diable, diable! se dit tout bas notre homme, il est bien gros... la tâche sera lourde... » Et en présence d'un tel champion il recule.

Le lion le suit à pas comptés. Rouvière s'arrête; le lion s'arrête aussi... Tout à coup la bête féroce rugit de nouveau, se bal les flancs, bondit et disparaît dans les sinuosités des rochers.

« Il est bien meilleur enfant que je ne l'espérais, murmura M. Rouvière; mais essayons d'atteindre le bac, cela est prudent... »

Il n'eut pas le temps d'exécuter son projet. Quelques minutes après, le lion se retrouve en sa présence pour lui fermer le chemin. Nous jouons aux barres, dit encore Rouvière, ça finira mal... le rétrograde encore; mais l'animal, impatienté, se rapproche de lui et semble le défier d'attaquer, comme fait un petit chien qui veut jouer avec son maître. Rouvière, piqué au jeu, est prêt à combattre, le baudrier de son rugit est déjà déboulé, mais il ne veut pas être l'agresseur. Le lion frit pour la troisième fois, recommence sa course à travers les aspérités voisines, et pour la troisième fois aussi s'oppose à la marche du colon.

« Pour le coup, nous allons voir! » Rouvière s'adosse à une roche surplombée, met un genou en terre; un pistolet est à ses pieds, et, le doigt sur la détente du fusil, il attend son redoutable adversaire.

Celui-ci hérissé sa crinière, gratte le sol, ouvre une gueule haletante, s'agite, se couche, se redresse, et semble dire à l'homme: Frappe, tire! L'œil calme de M. de Rouvière plonge pour ainsi dire dans l'œil ardent du lion, ils ne sont plus séparés tous les deux que par une distance de cinq ou six pas, et pendant un instant on dirait deux amis au repos. Oh! tu as beau faire, grommelait M. Rouvière, je ne commencerai pas!

Qui dira maintenant de quel sentiment le lion fut animé? Après un

Feuilleton.

UNE CHASSE AU LION.

Quand les Européens vinrent au Cap de Bonne-Espérance poser les premières bases de leur naissante colonie, ils trouvèrent un sol rude, âpre, habité et défendu par des peuplades sauvages. Les armes à feu l'emportèrent bientôt sur les sagattes, les arcs et les casse-têtes; les indigènes se retirèrent dans l'intérieur des terres, et les navires voyageurs, pour renouveler leur eau et leurs vivres, trouvèrent ici un point de relâche, à moitié chemin de l'Europe et des Indes-Orientales. Jusque-là tout était profit pour le commerce et la civilisation; mais là aussi s'arrêta malheureusement la réalisation du projet, vaste d'abord et bientôt abandonné, de la conquête morale du sud de l'Afrique. Les piastres d'Espagne et les guinees anglaises enrichirent les colons, qui ne voulurent point porter plus haut leurs idées d'industrie et de progrès; et les siècles passèrent sur Table-Baye, colonie européenne, sans que les terres qui touchent à la ville fussent plus cultivées, sans que les peuplades qui les parcourent fussent moins sauvages et moins féroces. C'eût été pourtant une belle et noble conquête que celle d'un pays barbare où tout avait été soumis aux lois et à la justice. Le commerce est, en général, très-peu régénérateur.

J'étais logé au Cap de Bonne-Espérance chez un horloger nommé Rouvière. Cet horloger avait un frère dont la vie de périls résume en elle seule celle des Bontins, des Môngo-Parka, des Landers et des explorateurs européens les plus intrépides. Ici, quand M. Rouvière passe dans une rue, chacun salue de loin et s'arrête; s'il entre dans un salon, tout le monde se lève par respect, la plupart aussi par reconnaissance, car il a rendu quelques grands services à presque tous les habitants du cap. On n'a pas d'exemple d'un navire échoué sur la côte dont M. Rouvière n'ait sauvé quelques débris utiles ou matelots au milieu des brisants et au péril de sa propre vie. J'avais entendu raconter de lui des choses si mer-

Les bas-reliefs nous ont paru heureusement conçus. Nous en parlerons sous les rapports de l'art, quand, exécutés en marbre, et joints aux quatre génies qui doivent se trouver aux angles du piédestal, ils compléteront le monument.

Nous félicitons M. Geefs pour qui désormais le 24 septembre sera, comme il l'est pour la patrie, un jour de triomphe et de gloire.

— Vendredi 21 de mois, le jury d'examen pour le doctorat en médecine a terminé sa session de cette année. Dans la dernière semaine il s'est occupé des récipiendaires pour le doctorat en art des accouchemens : sur 21 qui s'étaient présentés, 3 ont été ajournés, 6 ont été admis, 4 ont passé avec distinction, 6 avec grande distinction ; enfin 2 ont subi cet examen avec la plus grande distinction : ce sont MM. Vanmeerbeek de Malines, et Dauwe de Ledekerke.

Il est digne de remarque, que depuis l'existence du jury d'examen, il n'est arrivé que cette année-ci, que deux élèves ont subi avec la plus grande distinction les trois examens de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchemens : l'un M. Haan, de Leu, a passé de cette manière l'examen de docteur en médecine et en accouchemens à la session de Pâques et celui de docteur en chirurgie à la présente session ; l'autre M. Vanmeerbeek, de Malines, a passé ces trois examens avec la plus haute distinction à la présente session et dans le court espace de trois semaines.

— On écrit de Gand, le 25 septembre :

Dans le comité secret qui a suivi la séance du conseil communal d'hier, il a été décidé d'interjeter appel du jugement rendu en cause de la ville contre MM. Voortman et consorts ; toutefois la commission du contentieux essaiera de parvenir à un arrangement amiable.

— Ainsi qu'on l'a déjà annoncé, M. Gachard, archiviste du royaume, va faire paraître dans la REVUE DE BRUXELLES, qui déjà servi d'organe aux travaux si importants pour notre question politique, de MM. Dumortier, Arendt et marquis de Rodes, un travail assez étendu et fort remarquable sur la dette austro-belge.

Comme il est essentiel que tous les documents relatifs à la question culminante de la dette hollando-belge, soient connus au moment où les puissances semblent concentrer leur discussion sur ce point, nous nous empressons de publier la conclusion du travail de M. Gachard, qui nous a été communiqué, en attendant l'apparition du volume de la REVUE DE BRUXELLES, dans lequel nous pourrions apprécier l'article en entier.

Il établit : « Que la dette qualifiée d'AUSTRO-BELGE est une dette purement autrichienne, contractée dans nos provinces ;

« Que ce n'est pas dans l'intérêt même indirect de la Belgique, mais pour l'avantage exclusif des états de l'empereur en Allemagne, que les emprunts qui en sont l'origine ont été créés ;

« Que les fonds provenant de ces emprunts furent toujours envoyés à Vienne ou employés aux Pays-Bas à l'acquit des finances allemandes ;

« Que c'étaient les finances allemandes qui payaient les intérêts et pourvoiaient à l'amortissement desdits emprunts ;

« Qu'il conste d'actes revêtus de la plus imposante authenticité, que le souverain de l'Autriche, chaque fois qu'un pareil emprunt était ouvert, se reconnaissait obligé à satisfaire les prêteurs, au moyen seul de ses finances allemandes ;

« Que jamais ces emprunts ne furent consentis ou avoués par les états du pays ;

« Enfin, que la dette austro-belge n'a pu être, en 1815, acceptée par le roi des Pays-Bas, à la décharge de l'Autriche, qu'en considération de l'accroissement de souveraineté qu'il obtenait par la réunion de la Belgique avec la Hollande ;

« Nous avons montré ensuite que, dans les négociations qu'il y eut de 1815 à 1816 entre les gouvernemens autrichiens et néerlandais, sur les prétentions accessoires que formait la cour de Vienne, les intérêts de la Belgique furent encore sacrifiés ; que, loin d'être la redevable de l'Autriche, la Belgique avait à exercer contre elle des répétitions majeures ;

« Nous le demandons maintenant avec confiance à toute personne impartiale : la Belgique ne serait-elle pas fondée en droit à repousser le fardeau de la dette austro-belge ? Et si elle consent à le supporter, ne serait-il pas juste au moins que l'Autriche l'en dédommageât par quelques avantages équivalens ? »

lutte de patience et de courage, mais sans combat, le terrible quadrupède rugit plus fort que jamais, s'élançant comme une flèche qui disparaît dans les profondeurs du désert.

« Vous dites vous croire à votre dernière heure ? demandai-je à M. Rouvière. — Je le crus si peu, me répondit-il, que je me disais au moment où l'haleine du lion arrivait jusqu'à moi : « Mes amis vont être bien étonnés quand je leur raconterai cette aventure. »

Et la véracité de M. Rouvière ne saurait être révoquée en doute par personne sous peine de lapidation et de mépris.

« Il boit un peu, dis-je un jour à un citoyen du Cap. — Un petit tigre à qui il avait eu affaire lui a mutilé la cuisse. — Et cette épauve inégale ? Une lame furieuse l'a jeté rudement sur la plage au moment où il sautait une jeune femme, et il a eu l'épauve brisée. — Et cette déchirure à la joue ? — Elle a été faite par la corne d'un buffle qui dévastait le grand marché, et qu'il parvint à arrêter au péril de ses jours. — Et ces deux doigts qui manquent à sa main gauche ? — Il se les coupa lui-même quand il fut mordu par un chien enragé dont plusieurs personnes avaient été victimes... Tenez, il va sortir, voyez. »

M. Rouvière se leva et salua. Toute l'assemblée debout, lui adressa les paroles les plus affectueuses, chacun l'invitait pour les jours suivants, et pas un ne voulut le laisser sortir sans lui avoir serré la main. Le boucher Rouvière est l'homme le plus brave que j'aie vu de ma vie.

Le lendemain de cette conversation et de cette soirée, je retrouvai M. Rouvière chez le consul français, où il était reçu, lui, boucher, sans fortune, et qui nous dit la plus haute distinction ; je lui demandai de nouveaux détails sur sa vie aventureuse. Plus tard, me répondit-il ; je ne vous ai raconté encore que des bagatelles que j'appelle mes distractions : mes luttes avec les éléments ont été autrement terribles que celles que j'ai eu à soutenir avec les bêtes féroces ; de ces contrées. Je ne demande pas mieux que de revenir sur le passé, afin d'y puiser des forces pour le présent et des consolations pour l'avenir. Je vous dirai des choses fort curieuses, je vous jure. — Est-il vrai, interrompis-je, que vous craigniez plus dans vos habitations intérieures la présence d'un

LIÈGE, LE 25 SEPTEMBRE.

LE PAIN, LA VIANDE ET LA HOUILLE.

A la cherté extraordinaire de la houille, qui existe tant de réclamations et tant de plaintes, est venue se joindre, depuis quelque temps, la cherté excessive du pain. Aujourd'hui le prix de cet objet de première nécessité pour les classes ouvrières, et même pour la plus grande partie de la bourgeoisie, est presque le double de ce qu'il était il y a 4 ans.

Cet état de choses est grave et mérite de fixer l'attention de tous les hommes qui s'occupent du bien-être de leur pays. S'il se prolongeait quelque temps encore, et si l'on ne prenait, dans un délai très-rapproché, des mesures légales pour le faire cesser, ou du moins pour en atténuer les effets désastreux, on aurait peut-être à déplorer des désordres, qui maintenant peuvent encore être facilement prévenus. Nous sommes à la veille de l'hiver. Ordinairement il est vrai, le pain baisse de prix à l'approche de cette saison, parce que le paysan est obligé de vendre son grain, ayant besoin d'argent pour payer ses fermages. Mais il est presque impossible de s'attendre à une réduction raisonnable, car la récolte n'a pas été aussi abondante cette année, qu'on l'avait généralement espéré au printemps.

Les salaires sont assez élevés, nous le reconnaissons également ; mais il s'en faut de beaucoup qu'ils soient proportionnés à la cherté des vivres en général. S'ils l'étaient, on n'entendrait pas tant de plaintes, et on se montrerait moins inquiet de l'avenir.

Les vivres en général sont devenus très-chers : en effet, la viande et les légumes même ont suivi un renchérissement progressif dont tout le monde a pu s'apercevoir depuis trois ans. Aussi la fraude recommence-t-elle à devenir très-active dans quelques-unes de nos villes. D'énormes paniers remplis de viande, sont introduits clandestinement, le soir, et circulent dans les rues des quartiers populeux, où les pauvres sont trop heureux de pouvoir acheter à cinq sols ce qu'ils devraient payer huit sols à la boucherie. Ce fait peut être facilement constaté. Nous ne le signalons pas dans l'intention de donner l'éveil aux agens de l'administration. Ils le savent. Mais, par une tolérance dont il faut bien leur savoir gré, ils ferment les yeux sur ces contraventions, qui, si elles étaient trop rigoureusement poursuivies, pourraient faire naître des collisions dangereuses.

Et cependant, depuis la révolution, on a déchargé le peuple de l'impôt mouture et de l'abatage ! D'où vient donc qu'à dater de cette époque, le prix du pain et de la viande, loin de baisser, s'est élevé de plus en plus ? D'où vient donc qu'aujourd'hui, en 1858, on paye ces objets plus cher même qu'en 1827, malgré les changemens qui se sont opérés dans l'assiette de quelques impôts indirects ?

C'est qu'on a remplacé la mouture et l'abatage par deux mesures qui ont le même effet. Une loi a été votée en 1855 pour empêcher la libre introduction des grains étrangers en Belgique. Une autre loi a été votée, en 1856, pour empêcher la libre entrée du bétail étranger. Ce sont là de véritables impôts indirects mis sur le pain et la viande dans l'intérêt presque exclusif des grands propriétaires fonciers. Or, c'est là que réside le mal.

Il faut que ces lois soient modifiées. Il faut que l'interdiction absolue cesse et que les droits, s'il est nécessaire d'en conserver, soient peu élevés. Cette mesure est urgente. Elle est réclamée autant dans l'intérêt de tous les consommateurs que dans l'intérêt du commerce de transit qui a reçu de rudes atteintes depuis la publication des lois dont nous venons de parler.

Il faut encore modifier ces lois pour habituer nos producteurs à la liberté progressive des échanges. Chaque année, une classe déterminée d'entr'eux, vient solliciter des mesures restrictives ou prohibitives, au profit d'une industrie spéciale. Tantôt ce sont les fabricans de draps indigènes qui voudraient faire fermer notre marché au débit des draps étrangers. Tantôt ce sont les propriétaires de verreries qui viennent solliciter un semblable privilège pour l'article qui fait l'objet de leur fabrication. Ouirions-nous si cela continuait ainsi ? Bientôt la Belgique, qui est destinée, par sa situation topographique et par la facilité de ses communications, à devenir le centre de toutes les opérations commerciales du continent, l'entrepôt d'une grande partie du monde, ne serait plus qu'un port vide dont nous aurions nous-mêmes organisé le blocus !

On a cent fois démontré les effets nuisibles des mesures prohibitives. Mais les intérêts particuliers sont si tenaces ! Ils savent si bien se masquer sous l'apparence de l'intérêt général ! Mais comment faire croire à un peuple qui a autant de bon sens que les Belges qu'il lui est plus profitable de

tigre que celle d'un lion ? — Quelle erreur ! Un lion est beaucoup plus à redouter que trois tigres. Tout le monde ici va, sans de grands préparatifs, à la poursuite du tigre : la chasse au lion est autrement imposante, et morbleu ! vous en aurez le spectacle, puisque vous êtes curieux. Il y a là du drame en action, du drame avec du sang ; quand on voit, le loin, il faut avoir à raconter du nouveau au retour ; assistez donc à une chasse au roi des animaux.

Les préparatifs ne sont pas chose futile. Le chef de l'expédition doit choisir d'abord des esclaves intrépides et dévoués ; puis il s'occupe de trouver des buffles robustes et un chariot avec des meurtriers d'où l'on est forcé parfois de faire feu, si au lieu d'un ennemi à combattre, on se trouve par malheur en présence de plusieurs.

M. Rouvière avait la main heureuse, il se chargea de tout, et un matin, avant le jour, la caravane, composée de quatorze Européens et colons, et de dix-sept Caffres et Hottentots, se mit en marche par des chemins presque effacés. Mais le Caffre conducteur était renommé parmi les plus adroits de la colonie ; aussi étions-nous tranquilles et gais.

A midi nous arrivâmes sans incident digne de remarque. Dans l'habitation de M. Clark, où nous fûmes parfaitement reçus. Nous repartîmes à trois heures, et nous voilà, foulant des bruyères épaisses dans un pays tout-à-fait sauvage. La rivière des Eléphants était à notre gauche, et, de temps à autre, nous la côtoyons en chassant devant nous les hippopotames qui la peuplent. Le soir nous arrivâmes à une plantation appartenant à M. Andrew, qui fêta M. Rouvière comme on fête son meilleur ami, et qui nous dit que depuis plusieurs semaines il n'avait entendu parler ni de tigre, ni de rhinocéros, ni de lion. « Nous irons donc plus loin, répondit notre chef, car il me faut une victime, me fût-ce qu'un lion doux comme un agneau. »

Notre halte fut courte, et les buffles reprirent bientôt leur allure rapide et bruyante. Bientôt le terrain changea d'aspect et devint sablonneux ; la chaleur était accablante, et nous passions des heures entières allongés sur nos matelas.

payer 50 francs à un fabricant du pays ce qu'un marchand étranger pourrait lui livrer pour 15 francs ! Voilà cependant toute la question.

On a beau faire et beau dire : il faut favoriser l'industrie indigène ; il faut favoriser l'agriculture ; il faut favoriser nos exploitations métallurgiques et charbonnières. Tout cela est fort peu logique. En accordant des faveurs à tout le monde on finirait par se dévouer soi-même. C'est ce que nous voyons déjà. Quelques industriels gagnent beaucoup plus d'argent qu'auparavant. La plupart des propriétaires fonciers font d'excellentes affaires et s'enrichissent le plus facilement du monde. Mais le peuple s'il vous plaît ? s'enrichit-il à mesure ? peut-il économiser plus qu'il n'économisait il y a cinq ans ? peut-il acheter à meilleur marché son pain, sa viande et sa houille ? Non. Il paye tout cela beaucoup plus cher, et il ne gagne certainement pas, toute proportion gardée, plus qu'il ne gagnait auparavant. Pour qui sont donc les grands bénéfices ? Ils ne sont que pour quelques classes d'hommes, qui ont certainement le droit de s'enrichir, mais qui ne devraient pas avoir exclusivement ce droit, surtout si l'on considère que le peuple est le véritable artisan de leur richesse.

Qu'on se hâte donc de changer notre législation douanière. Les grains étrangers sont prohibés ; le bétail étranger est prohibé ; l'entrée du charbon étranger est grevée de droits forts élevés. Il n'est donc pas étonnant que tous ces objets soient si chers. Aussi réclamerons-nous vivement pour le changement du tarif actuel, et nous ne garderons le silence que lorsque nous aurons obtenu les améliorations qui nous paraissent justes et nécessaires.

On lit dans le Courrier Belge :

« On sait que le POLITIQUE est rédigé, à tour de rôle, par deux écrivains dont l'un, plein de raison, de bon sens, de logique et d'indépendance, marche avec nous dans la voie du progrès, accueille nos idées, reproduit nos feuilletons et nos articles industriels sans même en supprimer la signature, de sorte, qu'aux yeux de beaucoup de lecteurs, nous passons pour un des collaborateurs de ce journal. (C'est M. Jobard qui parle.) Mais aussitôt que vient le tour du rédacteur ministériel, qui s'est impatrimisé au POLITIQUE, il n'a plus qu'une pensée, qu'un besoin, celui de nous attaquer personnellement. »

MINISTÉRIEL est excellent ! Ainsi tant que l'on marche d'accord avec M. Jobard, sur quelque question de principe, d'ordre, de progrès, on est un écrivain indépendant, éclairé, plein de raison et de bon sens ; mais dès qu'on se permet de combattre l'une ou l'autre de ses opinions, de repousser ses grossières injures, de le tancer pour son pédantisme et son incroyable vanité, on est un écrivain ministériel. A ce compte-là, tous les journaux du pays, à l'exception de ceux de la Banque, comptent des écrivains ministériels parmi leurs rédacteurs !

Mais ne croyez pas un mot de ce que dit notre confrère. Il plaisante selon son habitude. Le POLITIQUE n'a point deux sortes de rédacteurs. Tous les articles sont écrits sous les mêmes inspirations et émanent de la même plume. Celui qui les rédige ne se cache pas. Il ne fait pas, comme le prétend M. Jobard, un mystère de son nom. La presse connaît ce nom. M. Jobard le connaît aussi. Pourquoi donc fait-il semblant de l'ignorer et se plaint-il d'être obligé de combattre un anonyme ? La presse est, chez nous, percée à jour. Elle n'a plus de secrets. On connaît tous ceux qui écrivent dans les journaux politiques. C'est un bien. Le lecteur peut d'autant mieux apprécier la moralité et la véracité des écrivains.

Nous avions dit que le directeur actuel du Courrier belge est nouveau venu dans la presse politique du pays. M. Jobard répond à cela qu'il a eu, déjà en 1827, deux journaux industriels tués sous lui. Grand bien lui fasse !

M. Jobard paraît être fort mécontent de ce que nous n'avons pas réfuté ex-professo ses trois articles-principes, auxquels nous avions promis de répondre. Mais, mon Dieu, nous combattons chaque jour quelques-uns de ses principes qui nous paraissent erronés ! Aujourd'hui encore nous rompons une lance en faveur de la liberté du commerce, sagement entendue et appliquée, liberté dont M. Jobard ne veut point, parce qu'elle pourrait faire du tort aux propriétaires de charbonnages !

Il ne se montre pas satisfait non plus de notre refus à publier la réponse qu'il a faite un jour à M. Brohé. Nous n'avons pas osé l'insérer, dit-il. Pardon, nous n'avons pas voulu l'insérer, et nous avons déjà dit pourquoi. Cette réponse fourmillait d'injures contre le POLITIQUE, ce qui était d'autant plus ridicule et plus déplacé, que notre journal n'était absolument pour rien dans la querelle de MM. Jobard et Brohé.

« Dormez, dormez, nous disait M. Rouvière, je vous réveillerais quant il faudra, et vous n'aurez plus sommeil alors. »

Nous campâmes cette nuit près d'une large mare d'eau stagnante, attendant tranquillement le retour du jour. Le matin nous eûmes une alerte qui nous tint tous en éveil ; mais M. Rouvière jeta un coup d'œil scrutateur sur les buffles immobiles et nous rassura. « Il n'y a là ni tigre ni lion, nous dit-il, les buffles le savent bien ; le bruit que vous venez d'entendre est celui de quelque éboulement, de quelque chute d'arbre dans la forêt voisine, ou d'un météore qui vient d'éclater. En route !... »

Le troisième jour, nous étions à table chez M. Anderson, quand un esclave hottentot accourut pour nous prévenir qu'il avait entendu le rugissement d'un lion. « Qu'il soit le bienvenu, dit Rouvière en souriant. Aux armes, mes amis, qu'on attèle et que mes ordres soient exécutés de point en point. » D'autres esclaves effrayés vinrent confirmer le dire du premier, et malgré les prières de M. Anderson, qui refusa de nous accompagner, nous nous mîmes en marche vers un bois où M. Rouvière pensait que se reposait la bête féroce. Plusieurs esclaves du planteur s'étaient volontairement joints à notre petite caravane, et, connaissant les environs, ils furent chargés de tourner le bois, et de pousser, si cela était possible, l'ennemi en plaine ouverte. Nous fîmes halte dans une clairière bordée par le bois d'un côté, et de l'autre par les inégalités du sol, de sorte que nous étions enfermés comme dans un cirque.

« Il est entendu, mes amis, que seul je commande, que seul je dois être obéi ; sans cela pas un de vous peut-être ne reverra le Cap, nous dit M. Rouvière en se pinçant de temps à autre les lèvres et en relevant sa chevelure. L'ennemi n'est pas loin. Là seront les buffles et le chariot ; j'ai vu tendre un seul rang ; derrière vous les Hottentots auront le fusil de recharge et les munitions pour charger les armes. Moi, je serai à votre front, à deux pas en avant de vous tous. Mais, au nom du ciel, ne venez pas à mon secours si vous me voyez en péril ; restez unis, coude à coude, ou vous êtes morts... Silence !... J'ai entendu !... et puis, voyez maintenant nos pauvres buffles. »

Les collections de notre université viennent de recevoir de M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères les modèles de trois instruments nouveaux de médecine opératoire vétérinaire dont l'invention est due à M. Brogniez, professeur à l'école vétérinaire de l'Etat. L'utilité de ces instruments a été constatée par une commission spéciale chargée d'en faire l'examen et l'essai.

Les journaux hollandais annoncent que le cabinet de La Haye presse vivement la construction du chemin de fer d'Amsterdam à Arnheim. D'un autre côté, les feuilles des provinces Rhénanes appellent de tous leurs vœux le moment où nos chemins de fer atteindront à la frontière de Prusse. Voici ce qu'on lit dans un des derniers numéros de l'Organe de Cologne :

« La Hollande connaît l'importance de nos échanges avec les Belges; elle jugera qu'il n'y a pas de temps à perdre pour entraver le développement ultérieur, au moyen d'un nouveau traité avec l'Allemagne. Sa sollicitude à cet égard sera d'autant plus vive que ce développement si grand déjà, au milieu de circonstances défavorables, doit devenir plus considérable encore, aussitôt que le chemin de fer entre le Rhin et les ports de mer belges sera terminé. Espérons donc, dit l'Organe, puisque la construction du rail-way d'Aix-la-Chapelle vers la frontière de Belgique est définitivement arrêtée et sera commencée dans le courant même de cette année-ci, que de son côté le gouvernement belge poussera énergiquement les travaux vers le point de jonction, qu'il y mettra au moins autant d'activité qu'il en a déployée dans l'exécution des voies entièrement terminées.

« Ce chemin commercial une fois achevé tout de suite mis en usage, et les échanges toujours croissants mèneront à des relations réciproquement avantageuses. Il sera d'ailleurs facile de régler des conditions favorables, car la Belgique a déjà montré à la Prusse qu'elle était portée à entrer dans un système libéral d'échange. En ce pays on ne cherchera pas à se réserver la souveraineté des fleuves, au moyen d'un droit fixe ou de quelque clause astucieuse.

« En résumé, le chemin de fer de Cologne vers la frontière belge, est donc le seul moyen efficace d'empêcher que le commerce rhénan ne soit dominé, opprimé par la Hollande, et jeté dans l'étroite carrière des restrictions. Nous devons espérer que rien ne sera négligé pour que l'on puisse bientôt user de ce moyen dans toute son étendue. »

Le langage des journaux du Rhin et les nouvelles données par les journaux hollandais, méritent de fixer l'attention de notre gouvernement. L'activité que le roi Guillaume imprime aux travaux du chemin de fer d'Arnheim, fait un devoir à M. Nohomb de hâter, de son côté, la construction de la section de Liège à la frontière prussienne. Que de reproches n'aurions-nous pas à nous faire, si partis pour le Rhin avant les Hollandais, nous y arrivions après eux!

— En Hollande l'ordre judiciaire vient enfin de recevoir l'organisation que la loi fondamentale des Pays-Bas lui promet depuis vingt-trois ans. Aucune modification essentielle n'a été apportée à la loi destinée à régler cette organisation et qui fut adoptée par les états-généraux quelques années avant la révolution belge. Le système bizarre d'une cour d'appel par province a été maintenu. La province de Drenthe qui ne compte guère que 50,000 habitants et qui ne fournit, année commune, que cinq ou six causes à juger en deuxième ressort, aura une cour d'appel composée d'un président, un vice-président, sept conseillers, un procureur-général, un avocat-général, un greffier et deux substituts-greffiers. Les appointements réunis de ces messieurs s'élèveront à 24,000 fl.; de sorte que chaque cause jugée en appel dans cette province coûtera 2 à 3,000 florins à l'Etat. A défaut d'autre mérite, ce système a au moins celui de l'originalité.

Le nommé Thomas de Profondeville, soupçonné d'être l'auteur de l'assassinat commis sur une jeune fille de son village, qui a été retrouvée dans un bois après un mois de recherches, presque réduite à un état de squelette, était resté jusqu'à ce jour au secret sans qu'on pût lui prouver la moindre coopération à ce crime; seulement hier il a avoué au juge instructeur, qu'il en était l'auteur et qu'il avait étranglé avec sa cravate son ancienne maîtresse, à la suite d'une altercation survenue entre eux, à l'endroit où il lui avait donné rendez-vous dans le bois.

— Pour éviter aux voyageurs du chemin de fer le désagrément de se voir surpris par le seul coup de cloche qui

En effet, un cri lointain venait de retentir. Les animaux conducteurs s'étaient pour ainsi dire blottis les uns dans les autres, la tête tournée vers un centre commun, afin de ne pas voir le danger qui venait les chercher. Ah! ah! fit Rouvière en se frottant les mains, le visiteur se hâte; il faut le fêter en bon voisin.

Un second cri plus rapproché se fit bientôt entendre: « Diable! diable! poursuivait notre intrépide chef, il va vite, il est fort, et sera bientôt là... Je vous l'ai dit: salut! »

M. Rouvière était admirable de sagacité et d'énergie. Le lion venait de déboucher du bois et à notre aspect il s'arrêta; puis, il s'approcha à pas lents, sembla réfléchir et se coucha.

« Il sait son métier, poursuivait le brave boucher; il a combattu plus d'une fois; allons à lui pour le forcer à se tenir debout; mais suivez-moi et coude à coude. »

Le lion se leva et fit aussi quelques pas pour venir à notre rencontre. « Visez bien, camarades, nous dit Rouvière un genou à terre, visiez bien, et au commandement de trois, feu!... Attention... une, deux, trois!... »

Nous suivîmes ponctuellement les ordres de notre chef. Une décharge générale eut lieu et nous saisismes aussitôt les armes de recharge que nous présentait nos esclaves. Le lion avait fait un bond terrible presque sur place et des flocons de poil avaient volé en l'air.

« Comme c'est dur à tuer! nous dit Rouvière; voyez il ne tombera pas, le gredin! »

Mais la bête féroce poussait des rugissements brefs et entrecoupés de longs soupirs, sa queue battait ses flancs avec une violence extrême, sa langue rouge passait et repassait sur les longues soies de sa face ridée, et deux prunelles fauves et ardentes roulaient dans leur orbite. Pas un de nous ne souffrait mot, mais pas un de nous ne perdait de vue le redoutable ennemi qui en avait vingt-cinq à combattre.

« N'est-ce pas, disait tout bas M. Rouvière, en tournant rapidement la tête vers nous, comme pour juger de notre émotion; n'est-ce pas que le cœur bat vite? Du courage, nous en vivrons à bout. »

annonce le départ, l'ordre vient d'être donné de tinter pendant deux minutes à compter de la fermeture des stations, qui précède ce signal. C'est une mesure à laquelle on ne saurait qu'applaudir.

— Le bonaventuriste Egremont, détenu à la prison de Namur pour attentat aux mœurs, sur des jeunes gens qui lui avaient été confiés dans son pensionnat établi dans la commune de Balâtre, vient d'être condamné à 5 années de prison, 20 années de la privation de ses droits civils et de surveillance de la police. Aucun avocat n'a voulu se charger de sa défense tellement l'accusation était grave et offrait des circonstances d'immoralité.

— Il paraît que la visite de M. le ministre des travaux publics dans la galerie polytechnique de Regent-Street le modèle d'un bateau à vapeur de son invention, contenant divers perfectionnements et améliorations sur le système actuel de construction. Le plus simple, et en même temps le plus important de ces perfectionnements, est celui par lequel la section supérieure de chaque boîte de roue peut se convertir en bateau de sauvetage, dans le cas où il surviendrait quelque accident qui mit en danger la sûreté du navire. Le haut de ces boîtes de roue est construit en forme de bateau. Un appareil très-simple est toujours à la portée de l'équipage, au moyen duquel ces bateaux peuvent être lancés à la mer avec beaucoup moins de peine qu'il n'en faut aujourd'hui pour retirer la chaloupe du centre du navire et la mettre à flot. Si l'on considère le nombre des accidents qui surviennent à bord des bateaux à vapeur, on ne peut que désirer vivement de voir adopter cette importante amélioration. Quel avantage ne sera-ce pas pour un navire à vapeur de porter avec lui des bateaux de sauvetage, sans augmentation de charge ni d'embarras? Cette invention est approuvée hautement par les gens de l'art. »

On lit dans un journal anglais :

« Le capitaine Smith, de la marine royale, vient de faire exposer dans la galerie polytechnique de Regent-Street le modèle d'un bateau à vapeur de son invention, contenant divers perfectionnements et améliorations sur le système actuel de construction. Le plus simple, et en même temps le plus important de ces perfectionnements, est celui par lequel la section supérieure de chaque boîte de roue peut se convertir en bateau de sauvetage, dans le cas où il surviendrait quelque accident qui mit en danger la sûreté du navire. Le haut de ces boîtes de roue est construit en forme de bateau. Un appareil très-simple est toujours à la portée de l'équipage, au moyen duquel ces bateaux peuvent être lancés à la mer avec beaucoup moins de peine qu'il n'en faut aujourd'hui pour retirer la chaloupe du centre du navire et la mettre à flot. Si l'on considère le nombre des accidents qui surviennent à bord des bateaux à vapeur, on ne peut que désirer vivement de voir adopter cette importante amélioration. Quel avantage ne sera-ce pas pour un navire à vapeur de porter avec lui des bateaux de sauvetage, sans augmentation de charge ni d'embarras? Cette invention est approuvée hautement par les gens de l'art. »

THÉÂTRE.

Voici le tableau de la troupe théâtrale tel qu'il vient d'être publié, ainsi que les modifications apportées dans les prix des places.

Administration.

MM. Sansé (Auguste), directeur. — Francoz, régisseur général, inspecteur, chargé des annonces. — L. Duprez, premier régisseur, id. — Lefèvre, contrôleur général, chargé de l'abonnement. — Laurent Mélotte, contrôleur, secrétaire. — Narcisse, bureau de location.

Grand-opéra, opéra-comique et traductions.

MM. Terra, premier ténor. — Sauphar, ténor léger. — Deldebat, deuxième ténor. — Anthoine, baryton, jeune basse. — Hermann, André, 1^{re} basse en tous genres. — Renaud, 1^{re} basse, basse comique. — Duplessis, 2^e et 3^e basse, larquette. — Alfred Blot, Philippe, gavaudan. — Paul Canut, 1^{er} ténor comique. — Blanchard, 2^e ténor comique, larquette. — Albert, ténor, rôles de convenances. — Avocat, basse utilité. — Philippe, id. — Aussel, ténor utilité. — Devauchelle, id. — Olivier, rôles de convenance. — Mmes. St-Ange, 1^{re} chanteuse en tous genres. — Humbert, deuxième id. des fortes chanteuses. — Thibault, mères dugazon, des fortes chanteuses. — Amélie Brière, première dugazon, travestis. — Théodore, deuxième dugazon. — Octavie, troisième id. — Stévens, première digne en tous genres. — Damatte, deuxième id. utilité. — Poncelet, utilité. — Darois, Grandes coryphées. — 40 choristes et 2 danseurs.

Orchestre. MM. Lemerre, Premier chef. — Théodore, 2^e chef et 1^{er} au besoin. — Seigne, 3^e et 2^e au besoin. — 50 musiciens.

Comédie, drame et vaudeville.

MM. Alfred Blot, premier rôle en tous genres. — Monval, 1^{er} amoureux, jeune 1^{er} rôle. — Amédée Duprat, deuxième amoureux, des 1^{ers}. — Deldebat, 2^{me}, et 3^{me}, amoureux. — Renaud, père noble, des 1^{ers}. — Duplessis, père noble, et grimes. — Paul Canut, 1^{er} comique en tous genres. — Blanchard, deuxième id., des premiers. — Albert, rôles de convenances. — Olivier, id. — Philippe, grande utilité. — Avocat, id. — Devauchelle, id. — MM^{es} Thibault, premier rôle en tous genres. — Amélie Brière, jeune 1^{re} amoureux en tous genres, travestis. — Saunier, jeune 1^{re}, des jeunes 1^{ers}, rôles, et des coquettes. — Humbert, jeune 1^{re}, grandes coquettes. — Théodore, soubrettes, des 1^{res}. — Octavie, 2^{mes}, et 3^{es} amoureux. — Stévens, caractères, grimes. — Damatte, id. utilité. — Poncelet, rôles de convenances.

EMPLOYÉS.

MM. Gineste, peintre décorateur. — Albert, id. id. — Hacquin, machiniste en chef. — Boudon, inspecteur des magasins. — Ostre, magasinier en chef. — Combes, souffleur.

Mais le sang du lion coulait en abondance et rougissait la terre autour de lui. « Allons! allons! continua tout bas l'intrépide chef, une nouvelle décharge générale; et, s'il se peut, que tous les coups portent à la tête ou près de la tête. »

Nous allions faire feu, quand le fusil d'un des tireurs tomba; celui-ci se baissa pour le ramasser et laissa voir, derrière lui, la poitrine nue d'un Hottentot. A cet aspect, le redoutable lion se redressa comme frappé de vertige, ses naseaux s'ouvrirent et se refermèrent avec rapidité; il s'allongea, se replia sur lui-même, tourne sa monstrueuse tête à droite, à gauche, pour chercher à voir encore la proie qu'il lui faut, qu'il aura. « Il y a là un homme perdu murmura Rouvière. — Moi mort, » dit le Hottentot.

En effet, le lion prend sa course et secoue son épaisse crinière; il se précipite comme un trait, passe sur Rouvière accroupi, renverse sept à huit chasseurs, s'empare du Hottentot, l'enlève, le porte à dix pas de là, le tient sous sa puissante griffe et semble pourtant délibérer encore s'il lui fera grâce ou s'il le broiera.

Nous avions fait volte-face. « Etes-vous prêts, dit Rouvière, qui avait repris son poste en avant du peloton. — Oui. — Feu, mes amis!... »

Le lion tomba et se releva presque au même instant. Il passait et repassait sur le Hottentot comme fait un chat avec une souris. Rouvière s'approcha seul alors, et dit au malheureux esclave: « Ne bouge pas. »

Et presque à bout portant, il déchargea sur la tête du lion ses deux pistolets à la fois. Celui-ci poussa un rugissement, ouvrit sa gueule ensanglantée et fit craquer sous ses dents la poitrine du Hottentot. Quelques minutes après, deux cadavres gisaient l'un sur l'autre.

« Vous ne me semblez pas très rassurés, nous dit Rouvière d'un ton dégagé, et je le comprends. Ce n'est pas chose aisée que de venir à bout de pareils adversaires. Nous sommes bien heureux de n'avoir à regretter qu'un seul homme! »

Il en est de ces luttes avec un lion comme des luttes avec la tempête; on

Conditions de l'abonnement.

L'abonnement commencera du 30 septembre au 5 octobre prochain et finira dans la dernière quinzaine d'avril 1859.

Chaque mois d'abonnement sera composé de 12 représentations qui auront lieu les mardi, jeudi et dimanche.

Les premier et troisième dimanches de chaque mois d'abonnement, l'abonnement sera généralement suspendu, et remplacé par le lundi suivant.

Prix de l'abonnement :

Premières loges, loges grillées, stalles, 25 frs. — Baignoires, galeries numérotées, secondes de face, 21 frs. — Messieurs et Dames alternans aux premières loges, 50 frs. — Messieurs et Dames alternans aux baignoires, 25 fr. — Messieurs les étudiants, 15 frs. — Messieurs les officiers de la garnison, 10 frs.

L'abonnement sera personnel et de huit mois. Il ne sera admis aucun remplacement dans le courant du mois commencé.

Messieurs et Dames titulaires de loges sont priés de faire connaître à M. Lefèvre, contrôleur chargé de l'abonnement, les noms de leurs abonnés, à la première représentation de chaque mois d'abonnement.

Pour les jours d'abonnement suspendu, Messieurs les titulaires pourront disposer de leurs loges jusqu'à la veille à 11 heures du matin; passé ce délai, l'administration en disposera.

Messieurs et Dames titulaires de loges sont invités à envoyer leur adhésion au contrôleur dans les quatre jours à dater de la publication du présent.

Nouveaux prix des places.

Pour les dimanches, Lundis et toutes représentations extraordinaires : Premières loges, galeries, stalles, baignoires et parquet, 5 frs. — Premières secondes, 2 fr. 50 c. — Secondes, 1 fr. 50. — Parterre, 1 fr. 25. — Troisièmes, 65 centimes.

Pour les mardis et jeudis, abonnement courant : Premières loges, galeries, stalles, baignoires, parquet, 2 fr. 50 cent. — Premières secondes, 1 fr. 80. — Secondes, 1 fr. 50. — Parterre, 1 fr. — Troisièmes, 60 cent.

NB: Pour les premières ou stalles retenues à l'avance au bureau de location, il sera payé 25 centimes en sus du prix du bureau, excepté pour MM. les abonnés.

Changement des bureaux.

Le bureau des premières et secondes se trouve à droite de l'entrée du théâtre.

Le bureau du parterre et des troisièmes se trouve à gauche.

Celui de la location est situé sous la galerie à gauche de l'entrée du théâtre, et sera ouvert tous les jours de 10 à 1 heures, et de 5 à 5 heures du soir.

Les faits bien observés sont les bases les plus solides de la médecine, et nous croyons rendre service en publiant le certificat suivant, relatif au Kaiffa d'Orient, nouvelle substance pectorale brevetée du Roi. (1) : « Je soussigné, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, certifie que la substance désignée sous le nom de KAIFFA, aliment aussi sain que léger, peut remplacer avec de grands avantages, le chocolat et le café au lait, surtout dans les débilités d'estomac causées par de longues gastrites, et que je n'ai eu qu'à me louer de son usage dans tous les cas semblables. (Signé GRIMAUD.) »

(1) Dépôts autorisés chez MM. les pharmaciens suivants : Lafontaine à Liège; Descordes Gauthier à Bruxelles; Vandevelde à Anvers; Cave à Lille; Audenarde; Vanotrie Pollet à Bruges; Wanty à Beaumont; Algrin à Binche; Vanderispt à Courtray; Fagot Briquet à Couvin; Estrevenart à Dour; Massot Fromont à Gand; Rasquinnet à Huy; Smont à Louvain; A. Dewitte à Leuze; Lechen à Luxembourg; Putsage à Mons; Minne à Menin; Demaret à Namur; Limauge à Peruwelz; Roy à Renaix; Carrette à Tournay; Estienne à Verviers. Ils délivrent gratis le traité du Kaiffa ou mémoire sur l'art de prolonger la vie et la santé, suivi de réflexions pratiques sur la médecine nouvelle et l'hygiène domestique, par un docteur médecin de la faculté de Paris. Brochure in-8°.

VILLE DE LIEGE.

PRÉCAUTIONS CONTRE LE DANGER D'INCENDIE.

Le collège des bourgmestre et échevins appelle l'attention des habitans sur l'obligation qui leur est imposée par l'article 7 du règlement communal du 10 mars 1825, « de faire » ramoner les cheminées dans le courant des mois de septembre et d'octobre, les prévenant que des visites d'inspection auront lieu dans le mois de novembre suivant pour constater les contraventions. »

L'administration croit devoir rappeler également une autre disposition de ce même règlement, laquelle est conçue comme suit :

« Il est spécialement recommandé de ne point entrer dans » les écuries, les greniers et magasins où il y a du foin, de » la paille ou autres matières combustibles, avec lumière, » sinon dans une lanterne bien fermée pour éviter tout accident, ainsi que de ne pas entrer dans lesdits magasins, » greniers et écuries avec des pipes allumées, ni d'y fumer. » Une surveillance toute spéciale sera exercée aussi par la police à l'effet de poursuivre les contraventions qui seraient reconnues sous ces divers rapports.

A l'Hôtel-de-Ville, le 21 septembre 1858.
Le président, J.-J. Tilman.

serait un désespoir de n'en avoir pas été témoin une fois, mais on réfléchit long-temps avant de s'y exposer de nouveau.

Notre retour au cap s'effectua sans nouvel accident, et M. Rouvière était le lendemain avant le jour sur le môle, se demandant où il irait se poster. Il n'avait pas dormi la nuit, car son baromètre lui annonçait une tempête. Cependant il n'y eut point de désastre à déplorer, la bourrasque passa vite, et le noble Rouvière put se reposer la nuit suivante.

De toutes les peuplades qui habitent les environs du Cap, celle des Caffres est la plus turbulente. C'est elle aussi qui tient le plus en éveil le gouverneur de la colonie. Leur manière de combattre est terrible, en effet. Placés derrière leurs troupeaux de buffles, qu'ils ont soumis au joug et qu'ils tiennent par la queue, ils se précipitent avec de grands cris sur leurs adversaires, et vous comprenez le désordre qu'ils doivent jeter dans les bataillons les plus serrés.

Leurs armes sont des flèches courtes sans penne, armées de fer et toujours empoisonnées; de près ils se servent de casse-têtes en bois dur ou en galets, et chacun de leurs coups tue un ennemi.

La chasse au tigre et au lion se fait par eux d'une façon moins dramatique, mais plus curieuse peut-être que celle adoptée par M. Rouvière. Placés à l'abord d'un précipice, ils posent à terre un quartier d'animal en putréfaction, et, des que le rugissement du tigre, le glapissement de l'hyène ou le rugissement du lion se fait entendre, ils s'accrochent aux anfractuosités du rocher à pic et ils agitent, à l'aide d'une corde ou d'une large perche, une sorte de mannequin dont ils ne sont éloignés que de trois ou quatre brasses. La bête féroce se précipite sur le mannequin, qui semble vouloir lui disputer la proie, et tombe au fond du précipice, où d'autres Caffres apostés l'achevent un instant après sa chute. M. Rouvière ne parle de cette chasse qu'avec le plus profond mépris.

J'ai causé ici avec quelques personnes de la fameuse Vénus hottentote qui vint à Paris il y a déjà bien des années. C'était aussi un phénomène rare dans ces contrées, et les Hottentots s'en amusent comme nous nous en sommes amusés. (LeStécle.) JACQUES ARAGO.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 23 SEPTEMBRE.

Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 femme, savoir :
 Marié Cath. Chandelon dit Brasseur, couturière, âgée de 76 ans, rue Vert-Bois, célibataire.
Du 24. — Naissances : 6 garçons, 10 filles.
Décès : 5 garç., 5 hommes, 2 femmes, savoir :
 Beauduin Kinot, armurier, âgé de 50 ans, faubourg St.-Gilles, ép. en 2me. nocés de Marie Jhe. Thonar. — Jn. Pierre, maçon, âgé de 26 ans, domicilié à Bellaire, célibataire. — Pre. Jh. Vrancken, tailleur, âgé de 19 ans, rue du Champion, célibataire. — Marie Namotte, blanchisseuse, âgée de 86 ans, rue Vottem. — Marie Elisabeth Pinet, sans profession, âgée de 79 ans, rue des Croisiers, ép. de Jn. Jh. Thirion.

ANNONCES.

DEUX INSTITUTEURS peuvent se présenter au bureau du *Courrier de la Meuse*, où l'on dira pour qui c'est.

ON DEMANDE une **BONNE CUISINIÈRE** et une **FILLE DE QUARTIER** pour un château à proximité de Liège. S'adresser rue Base-Sauvinière, n° 799.

A VENDRE UNE FORTE PARTIE DE VIN du Pays des années 1855 1856 et 1857. S'adresser à l'Abbaye de Flon.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis.

A LOUER UNE PETITE MAISON faubourg d'Amersœur, n° 52. — S'adresser au même n°, ou au bureau de cette feuille.

ON DEMANDE UNE SERVANTE, rue Féronstrée, n° 778. 1298

Collège et Pensionnat DE HUY.

La RENTRÉE aura lieu le 10 Octobre prochain. Le lendemain se chantera la messe du St.-Esprit.

Bazar, rue Velbruck.

A VENDRE D'OCCASION.

17 PENDULES en bronze et dorure et bronze fumé, alabâtre et à colonnes, une formant une corbeille de fleurs artistiques et une avec rocher et oiseaux.
 Les ouvrages des dites pendules sont garantis.
 12 beaux services de table damassés, 2 très-belles NAPPES damassées ayant 10 aunes de longueur, 8 pièces de TOILE blanche, 17 NAPPES à thé de 9 1/4 à f. 7 50. Une pièce de DRAP NOIR, une pièce MÉRINOS noir, et 4 pièces ETOFFE ceruée pour nappes, ayant 5 aunes de largeur. 1297

A LOUER, à un cultivateur, pour entrer en jouissance le 1^{er} mars prochain.

une bonne maison

avec deux caves, puits, grange, étable, et deux bonniers deux verges grandes de pré et jardin potager, située à Cointe, commune d'Ougrée.
 S'adresser rue St.-Severin, n° 74. 55.

1 fr. 25 c^o **DICIONNAIRE** relié, 1 f. 75

USUE ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANCAISE, CONTENANT D'APRÈS L'ACADEMIE

La définition et l'orthographe de 500,000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. SE TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

ASSURANCE

CONTRE

INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE,

ÉTABLIE A LIÈGE,

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, n° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 5 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 140.

Pommes de terre.

La commission administrative des Hospices civils de Liège mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE au rabais par voie de soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, le Mercredi 31 octobre 1858, à 3 heures de relevée, une quantité considérable de Pommes de terre dites: CORNES DÉGATTE, CANELLES et BOULETS en plusieurs lots différens.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de la dite commission où l'on peut dès à présent voir le cahier des charges avec le détail des lots. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 1519

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LA COMMUNE DE VINALMONT, ANTHEIT, MOHA ET WANZE.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 13 de la loi du 2 mai 1837.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Vinalmont et Antheit, formée le 30 mai 1811, par le sieur Gosuin (Jean-Joseph), demeurant à Liège;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous les communes de Moha et Wanze, formée le 28 décembre 1837, par le sieur Gosuin (Jean-Joseph);

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art. 13 de la loi du 2 mai 1837,

Arrête:

Art. 1^{er}. Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté, seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sous lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'article 2 ci-dessus. Bruxelles, le 18 juillet 1858.

NOTOMB.

DEMANDE EN CONCESSION.

Par pétition enregistrée à la préfecture le 1^{er} juin dernier, M. Gosuin (Jean-Joseph), de Liège, a demandé la concession de mines de houille existantes sous les terrains situés sur les territoires des communes de Vinalmont et Antheit, et limités ainsi qu'il suit, savoir :

Au nord, à partir du point de réunion du sentier qui longe le bois Risbaumont, avec le chemin de Moha à Vinalmont; par ce dernier chemin jusqu'à Wanzoule, ensuite par une ligne droite jusqu'au lieu dit Tranux, et de ce point, par une seconde ligne directe, jusqu'à la jonction du chemin des Tombes avec celui de Huy à Vinalmont;

A l'est, par le chemin de Huy à Vinalmont et celui de la Grande-Ruelle;

Au sud, à partir de la Grande-Ruelle, par le chemin de Leumont, jusqu'à Longrée; de ce point, par une ligne droite jusqu'à l'intersection du chemin de Messe à celui de Moha, à Wanze; ensuite, par ce dernier chemin, jusqu'au cerisier de Naxhelet;

A l'ouest, en partant de ce cerisier, par une ligne directe, jusqu'à la rive droite de la rivière de la Mehaigne, et ensuite en suivant une partie de cette rivière; puis se dirigeant directement sur le coin du bois de Risbaumont, et continuant les limites de ce bois jusqu'au chemin de Moha, point de départ.

Le sieur Gosuin offre aux propriétaires des terrains compris dans sa demande en concession, le quatre-vingt-unième panier des houilles qui seront extraites sous leurs propriétés. Liège, le 17 juillet 1851.

DEMANDE EN EXTENSION.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 29 décembre 1827, le sieur Gosuin (Jean-Joseph), d'Antheit, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 94 bonniers, 53 perches, dépendant des communes de Moha et de Wanze et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

A l'est, en partant de l'angle sud-ouest du bois de Risbaumont par une ligne droite longue de 152 aunes, se terminant à la rive droite de la Mehaigne; longeant ensuite cette rive vers sud-ouest sur une longueur d'environ 74 aunes jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée du cerisier de Naxhelet, suivant ensuite cette ligne droite longue de 880 aunes jusqu'au dit cerisier de Naxhelet;

Au nord-est, prenant alors le chemin tendant de Moha à Wanze, jusqu'à sa jonction avec celui tendant de Bas-Oha à Antheit, à l'angle nord-est de la terre nommée Pré l'Évêque;

Au sud, de ce point, par une ligne droite longue de 825 aunes, se terminant à l'angle nord-est de la maison du sieur Jadot (J.), située au lieu dit Champia; puis, suivant le chemin de Meeffe, jusqu'à sa jonction avec celui de Bas-Oha à Moha près l'arbre des Croix;

Au nord-ouest, de ce point, par une ligne droite longue de 1,660 aunes, aboutissant à l'angle sud-ouest du bois de Risbaumont, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers quinze cents par bonnier métrique.

Société générale

POUR

FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

ADMINISTRATION DES FORÊTS. — 5^o MAITRISE.

On donne avis que la VENTE de la COUPE de TAILLIS, ordinaire 1859, dans la FORÊT DE HARRE, province de Luxembourg, aura lieu le jeudi 4 octobre 1858, à onze heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé, et à St-Trond, au bureau du maître particulier des forêts de ladite société. 1501

AVIS.

Il sera procédé le 8 octobre prochain, au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication publique de l'entreprise des transports militaires par eau et par terre, à partir du 1^{er} janvier 1859, jusqu'inclus le 31 décembre de la même année.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé à la 2^{me} division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 15 septembre 1858.

AVIS.

Il sera procédé le 27 septembre courant, à l'hôtel du ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication publique de la fourniture des objets d'équipement ci-après désignés, pour le service de l'armée pendant l'année 1859, savoir :

1. Passementerie en or et en argent, etc.;
2. Boutons, etc., en cuivre et en métal blanc;
3. Bonnets de coton;
4. Gants de laine;
5. Gants de peau;
6. Garnitures en peau de veau pour charivaris;
7. Étrilles, ciseaux, éperons de fer et chaînes;
8. Eponges, patiences, et fioles à l'huile;
9. Flammes de lances avec étuis;
10. Caisnes de tambours et accessoires;
11. Coiffes de schako et de colback;
12. Plumets avec étuis;
13. Panaches, aigrettes et crinières de casque;
14. Colbacks de sapeurs et de guides;
15. 54,000 peignes;
16. 120,000 paires de chaussettes en 10 lots.

Les cahiers des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, sont déposés à la 2^{me} division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication.

A Liège, le 15 septembre 1858.

BOURSES.

LONDRES, LE 22 SEPTEMBRE.

5 ^o consolidés.	94 1/8	Différées	7 5/4
BELGE, 1852, c.	105 1/2	Passives	4 1/8
HOL. Dette active.	55 1/2	RUSSIE.	
PORTUG. 5 p. c.	22 5/4	BRESIL.	84 1/2
Id. 3 p. c.	22 5/4	MEXICAINS 6 p. c.	
Esp. Emp. 1854.	18 5/8		

ANVERS, LE 24 SEPTEMBRE.

ANVERS. Det. act.	105	Prusse. Em. à Berl.	116 1/2	A
Det. diff.	49 1/4	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2	P
Empr. de 48 mill.	102	Et. Rom. Lev. 1852.	101	P
Id. de 50 mill.	91 5/4	Cert. à A. 1854.	100 5/4	A
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—			
AUTRICHE. Métall.	107			
Lots de fl. 100.	—	Amsterd. C. jours.	1 1/2 p.	P
Id. 250.	457	Id. 2 mois.	—	
Id. 500.	—	Rottred. C. jours.	1 1/2 p.	P
POLOG. Lots fl. 500.	—	Id. 3 mois.	—	P
Id. 1000.	—	Paris. C. jours.	1 1/8 av.	A
BRES. Em. L. 1854.	81 5/8	Id. 2 mois.	5 1/8 p.	A
ESPAGNE. Ardoin.	18 1/4	Londres. C. jours.	40 1/2 1/2	A
Dette passiv. 1854.	—	Id. 2 mois.	40 1/2	A
Différée.	5 5/4	Francfort. C. jours.	50	A
DANEMARC. E. Not.	—	Id. 3 mois.	—	
Dito à L.	75 1/2	Bruxelles et Gand.	—	

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	1 1/2 p.	P
Id. 2 mois.	—	
Rottred. C. jours.	1 1/2 p.	P
Id. 3 mois.	—	
Paris. C. jours.	1 1/8 av.	A
Id. 2 mois.	5 1/8 p.	A
Londres. C. jours.	40 1/2 1/2	A
Id. 2 mois.	40 1/2	A
Francfort. C. jours.	50	A
Id. 3 mois.	—	
Bruxelles et Gand.	—	

BRUXELLES, LE 24 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	Brasseries	—
Emp. Rothschild.	101 5/4	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	91 5/4	Mutualité.	116 1/2
Id. de 57 mil.	75 5/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4)	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	828	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	—	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	150 1/2	Houyoux.	—
B. de Belgique.	140 1/4	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lais de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	—	Civile.	150
Idem.	—	Herve.	—
Fleuu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	—
Sclassin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	126	Holl. Dette active.	55 1/2
Levant du Fleuu.	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métall.	106 5/4
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	95 5/8
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	18 1/8
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Bome. E. de 1854.	—

VIENNE, LE 17 SEPTEMBRE.

Métalliques, 107 5/162. — Actions de la Banque, 1440 3/5.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 24 SEPTEMBRE 1858.

Froment, l'hectolitre.	fr. 25 84.
Froment nouveau.	22 05.
Seigle, idem.	16 15.
Idem nouveau.	15 45.

Imprimerie de J.-Blé ROSSERT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.